



MAIRIE de REILLY



Réunion du Conseil Municipal Séance du 8 juin 2021

Ordre du jour

- | | |
|-----------------|--------------|
| 1. Point budget | 4. Élections |
| 2. Voirie | 5. Insee |
| 3. Travaux | 6. Divers |

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juin à 19h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sise 3 rue du Réveillon à REILLY sous la présidence de Monsieur Marc METZGER, Maire.

Étaient présents :

M. Marc METZGER, Maire

Monsieur Michel CRÉA & Madame Danièle BARDIZVARTIAN (arrivée à 19h45), adjoints au Maire

Mesdames et Messieurs Andy ANDRÉ, Adrien GUERRERO, Olivia JOURNÉE, Françoise VAN DER WEEËN, Carine INDEAU, Jonathan NICOLAS (arrivé à 20h) & Sabah DUPUIS (arrivée à 19h40).

Était absente excusée :

Madame Sylvia PARILAUD

Secrétaire de séance : Mme Carine INDEAU - Date convocation : 01.06.2021

Le compte-rendu du précédent conseil a été relu et accepté à l'unanimité.

1. Point budget

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- . la nouvelle tondeuse a été livrée et réglée (2 400€ TTC),
- . un devis complémentaire pour prolonger les chapeaux de mur sur toute sa longueur a été accepté (1 800€ TTC),
- . la reprise des 2 avaloirs et le remplacement de caniveaux placés sur le RD6 ont été commandés (2 600€ TTC) ainsi que la réfection des rampants des plateaux ralentisseurs pour 2 500€ TTC (la mairie avait signé, lors de la réalisation des ralentisseurs, une convention avec le département le déchargeant de l'entretien de ces installations).

Arrivée de Sabah DUPUIS

2. Travaux voirie : délibération 2021.017

Monsieur le Maire propose de signer, avec la communauté de communes une convention constitutive d'un groupement de commandes comme le permettent l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 8 du Code de la Commande Publique.

Il précise que dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres



MAIRIE de REILLY



d'autre part, souhaitent organiser un groupement de commande afin notamment de coordonner et optimiser la politique d'achat des membres du groupement en matière de travaux de voirie.

Cette mise en commun des moyens devrait permettre de :

- . faire diminuer les coûts inhérents aux procédures que devrait engager chaque membre s'il n'était pas dans le groupement,
- faciliter le processus de l'achat public pour les membres du groupement par la globalisation des besoins,
- réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propre à chaque membre du groupement.

Ces objectifs, précisés par ailleurs à l'article 1 de la convention doivent donc permettre aux membres de mieux négocier les marchés de travaux qui leur sont communs.

Ainsi, chaque membre du groupement doit s'engager, dans la convention à signer avec le(s) cocontractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le groupement n'aura pas la personnalité juridique et fonctionnera avec la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, membre coordonnateur.

Il ajoute que la mairie restera libre de passer commande ou non des travaux de voirie par l'intermédiaire de cette convention.

Sous les conditions précitées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de la voirie sur le territoire du Vexin-Thelle,
- D'accepter que la Communauté de Communes du Vexin-Thelle soit le membre coordonnateur du groupement ;
- D'accepter que la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle si besoin, soit retenue pour les marchés de ce groupement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés dans le cadre de cette convention ;
- D'inscrire les dépenses relatives aux bons de commande au budget.

Arrivée de Mme BARDIZVARTIAN à 19h45

Arrivée de M. NICOLAS à 20h



3. Travaux :

Monsieur le Maire fait un point sur les divers travaux en cours.

- . La réfection du pont est en bonne voie ; les travaux devraient être terminés le 11 juin.
 - . La circulation sera totalement impossible dans Reilly le 11 juin puisque le département procèdera au bitumage de la voirie en agglomération ; une information via « Panneau-Pocket » et sur les mails des habitants, de l'usine, des écoles et des habitants des communes voisines a été faite.
 - . La circulation sur la partie de voirie située entre la sortie du village/direction Courtieux et le RD153 par le bois de la Croisette restera interdite jusque mi-juillet.
 - . La cavée du château (menant à l'usine Valéo) a été remise ponctuellement en double-sens.
 - . La cavée de Magny (côte de la Vierge) reste en sens interdit.
 - . Véolia nous a transmis un devis pour l'installation des compteurs d'eau à la ferme et une étude relative à l'installation d'assainissement a été commandée.
- Rappel de la réunion le 9 juin à 18h45 pour ceux qui le souhaitent pour présenter plus précisément le projet.

4. Élections :

Tableau de présence à valider (envoi par mail dès vendredi).

5. Divers :

Recensement INSEE :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement sur Reilly qui devait avoir lieu en février 2021 pour cause de Coronavirus sera reporté en 2022. Madame BARDIZVARTIAN avait été désignée coordonnatrice communale et Madame Sylvie DAS CALDAS agent recenseur.

Il propose de reconduire ces 2 personnes aux mêmes postes. Les membres du Conseil Municipal ont validé des 2 propositions.

Monsieur le Maire prendra les arrêtés correspondants.

Infos CCVT (Michel Créa) :

Déchèterie : mise en place d'une plateforme de compostage et d'un méthaniseur en pourparlers

ZA de Chaumont et Fleury : actions de développement en cours

Après de nombreuses sollicitations des élus, l'éducation nationale a validé la création d'un lycée à Chaumont-en-Vexin.



MAIRIE de REILLY

Noël :

Dates retenues : 4 décembre ou 11 décembre – à voir avec le château

La séance a été levée à 20h40

<u>Le Maire, Marc METZGER</u>	<u>Les Adjointes au Maire</u>		
	Michel CRÉA	Danièle BARDIZVARTIAN	
<u>La secrétaire de séance,</u> Carine INDEAU			
<u>Les conseillers</u>			
Andy ANDRÉ	Adrien GUERRERO	Olivia JOURNÉE	Françoise VAN DER WEEËN
Jonathan NICOLAS	Sabah DUPUIS		